

SOMMAIRE DE L'EXAMEN DE PROJET D'EDC : Projet de mine de fer de la rivière Mary

Description du projet	Nouvelle mine de fer 3,5 mtpa et infrastructure auxiliaire, y compris des usines de concentration et des infrastructures routières et portuaires.
Parrain	Baffinland Iron Mines LP
Pays	Canada
Catégorie de projet	A
Exportateur(s) canadien(s)	Baffinland Iron Mines LP
Description des biens d'équipement et/ou services	Minerai de fer
Produit d'EDC	Financement avec recours limité
Date d'affichage sur le site Web d'EDC (jj/mm/aa)	11/07/2013
Date de la signature (jj/mm/aa)	12/02/2014

Catégorisation du projet

Le projet vise l'exploitation d'une nouvelle mine à ciel ouvert aux abords de la rivière Mary dans le nord de l'île de Baffin, à 1000 km au nord d'Iqaluit, de laquelle seront extraites 3,5 millions de tonnes de minerai de fer par an. Le projet prévoit l'établissement d'installations de broyage et d'entreposage près de la rivière Mary, l'amélioration des installations et de l'infrastructure d'accueil de la rivière Mary, ce qui comprend la piste d'atterrissage, l'alimentation en électricité, les installations de gestion de l'eau et des eaux usées, les divers entrepôts et bureaux, l'expansion du complexe résidentiel de Milne Inlet, la modernisation de la route de transport de Milne Inlet de 100 km (route Tote), la construction d'un quai minéralier et d'un chargeur de navires à Milne Inlet. Les minerais seront expédiés pendant la saison où l'eau est libre de glace (environ 70 jours par an). Il s'agit d'un projet de catégorie A (cliquez [ici](#) pour accéder aux définitions des catégories, voir D3. Divulgaration d'information de nature environnementale et sociale).

Résumé de l'examen d'EDC

Après avoir examiné le projet conformément à la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale d'EDC et aux Principes de l'Équateur, les Services consultatifs environnementaux d'EDC ont conclu que le projet respecte les exigences environnementales applicables du pays et aux Principes de l'Équateur. Pour en arriver à cette conclusion, EDC a examiné l'évaluation des incidences environnementales du projet et un rapport de contrôle préalable indépendant.

Liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC :

Incidences sur les collectivités et les populations autochtones : Le site du projet se trouve sur des terres ancestrales inuites et un territoire visé par l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* (ARTN).

Mesures d'atténuation : Le contrôle préalable d'EDC a permis de déterminer que le projet respecte les conditions prévues par l'ARTN et son principal organisme de réglementation, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER). Au nombre de ces conditions se trouvent des dispositions relatives à la mobilisation communautaire, à la participation inuite, à la gestion du processus réglementaire de la CNER et à la conclusion d'une entente sur les répercussions et les avantages avec la collectivité inuite.

Zones marines : Le projet prévoit l'expédition de minerai et nécessite un port à Milne Inlet.

Mesures d'atténuation : Itinéraire des navires établi de façon à perturber le moins possible les zones de banquise; traitement des eaux de ballast et restriction quant à leur évacuation; mesures de prévention des déversements requises en vertu des conditions d'approbation de projet du CNER; et formation d'un groupe de travail sur les zones marines auquel participent des représentants de la collectivité inuite.

Zones d'eau douce : L'exploitation minière et les eaux d'exhaure peuvent avoir des incidences sur l'eau douce. De plus, la route qui relie la mine au port de Milne traverse des cours d'eau douce.

Mesures d'atténuation : Conformément aux exigences de l'ARTN et du ministère des Pêches et Océans, les mesures d'atténuation suivantes sont prises : contrôle de l'érosion, traitement des eaux et prévention des déversements, surveillance constante, et respect de la distance minimale prévue entre l'infrastructure minière et les cours d'eau. Un accord de compensation relative à l'eau a en outre été conclu avec l'organisation inuite locale conformément aux exigences de l'ARTN.

Documentation examinée :

- *Énoncé final des incidences environnementales du projet de la rivière Mary*
- *Présentation à l'intention des banques sur les revenus initiaux du projet de la rivière Mary, 2013*
- *Contrôle préalable final du projet de mine de fer de la rivière Mary, 2^e version préliminaire, 22 août 2013*
- *Rapport technique sur le projet de la rivière Mary, version préliminaire, 2013*
- *Proposition de mécanisme de crédit garanti de premier rang de 300 000 000 USD pour Baffinland Iron Mines Corporation, version préliminaire du prêteur, 26 août 2013.*

Normes environnementales et sociales de l'International Finance Corporation (IFC) utilisées par EDC (en plus des exigences du pays d'accueil) :

Aucune